

FONDS GMD

Appel à projets 2025 :

« Donnons une voix à chacun – par la musique ! »

La musique comme levier d'opportunités.

De quoi s'agit-il ?

Le Fonds GMD offre un soutien financier aux organisations qui s'engagent à soutenir et à renforcer les talents des **personnes en situation de précarité par le biais de la musique**.

En Belgique, 2 millions de personnes risquent la pauvreté ou l'exclusion sociale. Ces personnes rencontrent des **obstacles** dans les domaines de l'éducation, des loisirs, de la participation culturelle et du développement social. Leurs talents restent trop souvent invisibles et l'absence d'environnements sûrs et stimulants freine leur épanouissement et leur confiance en soi.

La musique est bien plus qu'un simple divertissement – c'est un **puissant moyen** de créer du lien, de s'exprimer, d'apprendre et de grandir. Des recherches scientifiques montrent que la pratique musicale favorise le développement cognitif, social et émotionnel. Elle renforce l'estime de soi, stimule la collaboration et contribue à la résilience. Pour les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité, la musique peut faire toute la différence.

Le Fonds GMD invite les organisations à soumettre des projets innovants utilisant la musique comme moteur de développement des talents, d'autonomisation et d'inclusion. Les projets peuvent porter sur l'éducation musicale, la location d'instruments, l'organisation d'ateliers créatifs ou de parcours participatifs favorisant l'inclusion sociale.

Pour cet appel, le Fonds GMD alloue un budget total annuel de **300 000 euros, renouvelable** sur deux ans (soit un budget total de 600 000 euros).

Pour qui ?

Les organisations belges travaillant pour et avec des personnes en situation de précarité peuvent soumettre un projet.

Quel soutien est proposé ?

1. Soutien financier :

Les organisations candidates peuvent demander un soutien allant jusqu'à **20 000 €**, réparti sur deux ans (max. 10 000 €/an). Les projets approuvés seront financés en deux tranches : une première tranche (50 %) à l'approbation du projet début 2026 et une seconde tranche après un an, sous réserve de l'approbation du rapport d'évaluation intermédiaire, début 2027. Le soutien sera définitivement acquis après l'approbation du rapport final à la clôture du projet (fin 2027).

2. Mesure d'impact :

Tout au long du parcours, les lauréats seront invités à conserver des données chiffrées. Les organisations devront également participer à des moments d'échanges et répondre aux questions des chercheurs accompagnants. Ces activités de mesure d'impact et de concertation sont financées par le Fonds GMD et visent à comprendre, sur le long terme et de manière uniforme, l'impact de ce soutien sur les conditions de vie du public cible. Elles permettront également d'évaluer l'impact global du Fonds GMD.

Calendrier

Les candidatures peuvent être introduites à partir du 5 novembre jusqu'au 8 décembre 2025 inclus.

Sélection des projets : du 15 décembre 2025 au 20 janvier 2026

Délibération du jury et annonce des résultats : fin janvier 2026

Dossier de candidature

Le dossier de candidature peut être consulté et doit être rempli et soumis exclusivement via le site web www.kbs-frb.be.

Contact

Pour toute information générale, veuillez contacter notre Centre de contact au numéro 02/500.45.55.

Pour toute information spécifique, veuillez contacter **Ilse De Keyser** au numéro 02/549.03.70 ou par e-mail à l'adresse dekeyser.i@mandate.kbs-frb.be